

denrées agricoles, serait-ce alors trop demander que de revendiquer un régime convenable à deux prix pour nos propres produits agricoles? Si l'on parle d'une taxe de \$2 pour une chemise, ne pourrions-nous parler d'une taxe de \$1 par boisseau de blé, ce qui se traduirait en retour par une augmentation de 2c. sur le prix d'une miche de pain? Ce n'est pas trop demander aux Canadiens, j'en suis sûr, que d'assurer le soutien de notre industrie agricole, d'une si grande importance pour nous. Ce faisant, nous ne résoudrions pas tous les problèmes financiers, mais il rentrerait ainsi quelque 60 à 70 millions de dollars de plus dans les coffres de l'industrie.

En conclusion, permettez-moi de vous signaler qu'il importe au plus haut point que cette Commission soit représentée à l'échelon régional. D'ajouter aussi que lorsqu'on cherchera à créer d'autres commissions, soit aux termes de ce bill soit en application d'autres bills semblables, il faudra songer aux principaux producteurs du pays.

J'espère que l'on se souviendra de ces arguments lors de l'étude du bill en comité et aussi lorsque se tiendront les discussions si importantes sur les tarifs, les surtaxes et les droits.

L'honorable M. Benidickson: Honorables sénateurs, je propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, me serait-il permis de signaler au sénateur Benidickson que le président du comité approprié a prévu une réunion pour mercredi prochain, dans la matinée. Si je le mentionne, c'est que le ministre est présentement absent du pays et que les affaires de l'État l'obligeront peut-être de s'absenter après mercredi prochain. C'est pourquoi nous avons songé à procéder mercredi prochain si possible à l'étude du bill en comité. Toutefois, si nous renvoyons à mardi soir la suite de ce débat, il se peut que la deuxième lecture n'ait pas lieu assez tôt pour que le bill puisse être étudié mercredi. Je sais que le sénateur Benidickson porte un vif intérêt au projet de loi et je me demande s'il consentirait à reporter au moment de l'étude en comité ainsi qu'à celui de la troisième lecture l'expression de ses vues.

L'honorable M. Benidickson: Honorables sénateurs, je me suis entretenu de ce point avec le leader du gouvernement il y a quelques instants. Je lui ai dit que je n'étais pas certain de pouvoir participer au débat demain. Cependant, lorsque le bill sera appelé à l'ordre du jour, demain, je serai libre de prendre part ou non au débat.

L'honorable M. Martin: Fort bien.

L'honorable M. Grosart: Honorables sénateurs, un mot avant que la motion d'ajournement ne soit présentée. Le sénateur Benidickson vient de nous dire qu'il sera libre de prendre la parole ou non, demain, pour clore le débat sur la deuxième lecture du bill. Bien entendu, il n'y a là rien de contraire au Règlement.

L'honorable M. Benidickson: Cela pourrait se prolonger jusqu'à mardi soir.

L'honorable M. Grosart: Je ne contestais pas la déclaration du sénateur Benidickson, que j'approuve entièrement, mais j'espère qu'on ne proposera pas le renvoi du

[L'honorable M. Sparrow.]

bill au comité avant que le sénateur Benidickson ait eu la chance de remplir la promesse qu'il m'a faite de répondre à certaines questions auparavant.

L'honorable M. Benidickson: Ces questions se rapportent à un autre bill, honorable sénateur.

(Sur la motion de l'honorable M. Benidickson, le débat est ajourné.)

ARTICLE DE JOURNAL—INTERPELLATION

L'honorable Allister Grosart: Honorables sénateurs, puis-je demander permission de revenir aux questions? Si je la demande—ce qui est plutôt inusité à ce stade-ci de nos délibérations—c'est que j'ai pris connaissance d'un fait qui touche peut-être au privilège de toute la Chambre. Il me semble que le Sénat serait assez heureux d'obtenir rapidement une réponse.

Son Honneur le Président: Les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Grosart: Honorables sénateurs, ma question découle d'un article sur un bill actuellement à l'étude ici. Les sénateurs voudront bien me permettre d'expliquer en quelques mots la raison de mon intervention, car il s'agit d'une question qui intéresse toute la Chambre.

Le bill en question est le bill C-215, dont nous venons juste de parler. Il tend à créer la Commission du textile et du vêtement et à apporter certaines modifications, etc. Son titre abrégé est Loi sur la Commission du textile et du vêtement.

L'article 3(1) déclare:

Est établie une Commission appelée Commission du textile et du vêtement,

Un article sur l'étude de ce bill au Parlement a paru le 20 avril dans les pages économiques du *Globe and Mail* de Toronto. Voici ce qu'on y lit:

La Commission du textile et du vêtement, dont le bill de création est passé en 3^e lecture aux Communes, est considérée comme une reconnaissance du gouvernement des difficultés dans lesquelles se trouve cette industrie.

La Commission, bien que n'existant pas légalement tant que le bill n'aura pas été adopté par le Sénat, fonctionne déjà par décret du conseil et a déjà tenu deux audiences, l'une sur le coton et sur les cotonnades mixtes, l'autre sur l'industrie textile. A la suite de plaintes contre des importations en ces domaines, la Commission a fait des recommandations au gouvernement sur la base de ses conclusions.

Il pourrait sembler que cette déclaration empiète sur l'autorité du Sénat. Normalement, nous pourrions nous attendre à ce qu'une commission créée aux termes d'une mesure législative ne fonctionne pas avant d'avoir reçu la sanction royale.

Il y a une explication à cela. Il y a quelques minutes à peine j'ai donné préavis au leader du gouvernement à la Chambre de la question que voici: Peut-il nous assurer que la Commission mentionnée dans cet article n'est pas